

Le congé bonifié fait l'objet d'une décision et est saisi dans Sirhus.

Il apparaît dans AGATE-TEMPO comme « absence Sirhus » n'impactant pas les calculs des droits à Congés payés et RTT.

Le gestionnaire SRH doit :

- Corriger le solde du compteur « Congés payés - RTT - Fractionnement »,
- Saisir une « régul » négative, égale au nombre de jours de congé bonifié.

Pour rappel : Paramétrage > Gestion > Utilisateurs > Critères de recherche (nom, matricule ou service) > pour l'agent concerné, onglet "Absences" > Cliquez sur "Modifier" (Icône crayon du compteur CP-RTT-fractionnent AAAA")

Exemple :

Général Temps de travail **Absences** CET Données CNRS

Compteur(s)

Ajouter	Crédit	Régulation	En attente	Validé	Solde	Action
Congés payés - RTT - fractionnement 2021	46	-10	0	29	1.4	

Modifier

Crédit
44

Régulation
-22

Commentaire*
Congé bonifié du 16/12/2021 au 15/01/2022

Modifier Fermer

From:
<https://cnrs-manuels.ohris.info/> - **Manuels Agate-Tempo**

Permanent link:
https://cnrs-manuels.ohris.info/doku.php/module_conges:gestionnaire_gestion_des_conges_bonifies

Last update: **29/03/2022**

